



REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN DATE DU 19 JUILLET 2023
RIUNIONE DI U CUNSIGLIU D'AMMINISTRAZIONE DI U 19 DI LUGLIU DI U 2023

RAPPORT DE LA PRESIDENTE
RAPORTU DI A PRESIDENTE

Objet : mise en place du vote dématérialisé aux élections CSE de décembre 2023.
Ughjettu : messa in piazza di u votu smaterializatu à l'elezionni CSE di dicembre di u 2023.

Les personnels de l'Agence du Tourisme de la Corse seront appelés à élire leurs représentants au Comité Social Economique (CSE) en décembre 2023.

A l'image de l'élection de 2019, il est envisagé d'avoir recours au vote électronique sur le lieu de travail ou à distance.

Ainsi, la société ELIGIBILIS a été sélectionnée pour mettre en œuvre le dispositif avec une plateforme électronique qui possède l'ensemble des garanties nécessaire en termes de sécurité et de confidentialité des votes.

Après négociations dans le cadre du Comité Social et Economique, l'ATC présente aujourd'hui un accord collectif d'entreprise sur cette thématique permettant la mise en œuvre de cette modalité.

Le vote électronique permettra notamment :

- D'obtenir en fin de scrutin des résultats sans erreur possible affichés en quelques minutes, quelle que soit la complexité des élections et ce sous le contrôle des bureaux de vote désignés,
- De limiter les erreurs de distribution des bulletins de vote (gestion des bulletins, d'enveloppes potentiellement source d'erreurs),
- De pallier les aléas postaux,
- D'augmenter la participation des électeurs.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.